



## **VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

### **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL**

à l'appui d'une demande de crédit de  
Fr. 170'000.- (TVA incluse)  
pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique  
d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de  
l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds  
(du 12 mai 2004)

### **AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### **Introduction**

Ce rapport a pour objet la demande d'un crédit pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 (chaufferie). Cette demande a été présentée à l'appui du budget 2003 et acceptée par l'Etat en novembre 2003.

#### **Etat de situation**

Les toits de l'hôpital de 1966 ont plus de 30 ans. Les matériaux utilisés pour l'étanchéité ont subi un vieillissement naturel et ne sont plus étanches malgré de nombreuses réparations. De ce fait, l'isolation thermique, réalisée à cette époque avec du liège, s'est décomposée et ne remplit donc plus son rôle, occasionnant d'importantes pertes d'énergie. Il est donc impératif de refaire l'étanchéité et l'isolation thermique de ces toitures.

Le budget demandé devrait permettre de poursuivre la remise en état de ces toits (75% des toits de ce corps de bâtiment a jusqu'alors été refait en plusieurs étapes)

L'étape projetée cette année se situe à l'est du bâtiment, à savoir au-dessus de la chaufferie. Cette toiture présente de nombreuses infiltration qui ont été colmatées à de nombreuses reprises depuis plusieurs années. Cette intervention devient désormais impérative.

De surcroît, ces travaux seront coordonnés avec le chantier de réfection de la chaufferie qui générera des interventions de percements de la dalle pour l'installation de prises d'air et de deux cheminées supplémentaires sur le toit.

### **Technique**

Il est prévu de réaliser l'étanchéité de cette toiture selon une technique bicouche, plus performante que celle dite à monocouche.

### **Demande formulée pour 2003**

Il convient de relever que cette demande a été discutée par la Commission de l'hôpital dans le cadre du budget 2003 et que ce rapport a été accepté par cette dernière dans sa séance du 11 mai 2004. L'accord du canton a été donné par sa lettre du 14 novembre 2003.

### **Conclusion**

Le besoin financier global nécessaire pour cette étape de réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de l'hôpital s'élève à **Fr. 170'000.- TTC.**

Nous espérons que le Conseil général nous accordera le montant nécessaire pour effectuer ces travaux.

Par conséquent, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'accepter l'arrêté suivant :

**LE CONSEIL GENERAL**  
**DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

vu un rapport du Conseil communal

a r r ê t e :

**Article premier.-** Un crédit de Fr. 170'000.- (TVA incluse) est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'étanchéité et l'isolation thermique d'une partie des toits des bâtiments de 1966 de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds.

**Article 2.-** La dépense sera amortie au taux de 2% annuellement sur la valeur résiduelle.

**Article 3.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:  
Chs Augsburgger

La Secrétaire:  
C. Stähli-Wolf